



<http://www.cgt-hopital-morlaix.com/>

La CGT du CHPM gagne son procès au tribunal administratif face à la direction. **(A notre camarade Roland Nicolas)**

Le combat de la CGT initié depuis plus de 10 ans concernant le versement de la prime aux contractuels vient d'aboutir.

Le Tribunal Administratif de Rennes a donné raison aux contractuels ayant porté l'affaire devant sa juridiction, et condamne le CHPM à verser les primes annuelles à ces agents, condamne le CHPM à rembourser les frais d'avocat et astreint le CHPM à 100 euros d'amende par jour de retard.

C'est une grande et large victoire pour ces agents et pour la CGT du CHPM qui n'a pas ménagé ses efforts pour défendre les intérêts de ces salariés.

La CGT était seule contre tous, les autres syndicats du CHPM ayant laissé faire sans broncher et en acceptant comme ils l'ont toujours fait et le font toujours actuellement !!
CFDT et SUD restent des syndicats de négociation et on voit ce que cela donne désormais (ils négocient des bribes à la QVT, qualité de vie au travail au CHPM, vaste fumisterie...)

C'est un véritable camouflet subit par la direction qui en appellera d'autres, car la CGT du CHPM se lancera dans chaque combat avec autant de vigueur et d'abnégation et ira au bout en ne lâchant jamais rien, que cette direction le sache !!!

Face à l'injustice, il n'y a que 2 chemins, celui de l'indignation ou de l'indifférence. L'un est un combat l'autre une soumission. La CGT choisit le camps de l'indignation, les autres syndicats ont choisi la soumission !!!



Syndicat CGT du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix
15 rue Kersaint Gilly BP 97237
29672 MORLAIX cedex
02 98 62 61 60 poste: 73 23 Portable: 06 58 96 23 19 cgt@ch-morlaix.fr

